THÉATRE

RÉVOLUTIONNAIRE.

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT
1356



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,

FRATERNITÉ

OU



Le Triomphe du Roi ou de la nation
Ms. acheté par Beaurepaire à Montigny — 1807

BIBLIOTECA
DE
CATALUNYA

LE TRIOMPHE DU ROI ET DE LA NATION;

DRAME POLITIQUE,

EN QUATRE ACTES.

Par Mᵉ TABOUREAU DE MONTIGNY,
Avocat au Parlement.



A ORLÉANS,

Chez JACOB-SION, Imprimeur-Libraire,
rue Bourgogne, près Saint-Pierre-Empont.

1789.

ODE

DÉDICATOIRE

AU ROI.

PROTECTEUR de la liberté,
Reconnois-toi dans cet ouvrage ;
C'eſt ton cœur qui me l'a dicté,
C'eſt à toi que j'en dois rendre l'hommage :
Ne prends jamais d'autre miroir
Pour y chercher ta reſſemblance,
Et prends garde que l'encenſoir
N'en terniſſe l'éclat & la magnificence.

S'il s'obſcurciſſoit à nos yeux,
L'humble vérité qui reſpire
Dans ſon aſyle ténébreux
Souffroit un nouveau martyre,
Et nos oppreſſeurs triomphans
De notre juſte intolérance,
Se vengeroient ſur nos enfans
De notre paſſagère & courte indépendance.

En consignant dans cet écrit
Les plus beaux droits de ta couronne,
Je m'attends bien d'être proscrit
Par l'intrigue qui t'environne ;
Mais, si ton scèptre est mon appui,
Que la cabale éclate & tonne,
Je ne la crains pas aujourd'hui
Plus que la guêpe qui bourdonne.

Frippons du jour, pâlissez tous ;
Un nouvel astre vous éclaire,
Et soustrait le peuple à vos coups,
Sots maltotiers, cessez de braire ;
La philosophie à son tour,
Vous la taxiez d'insuffisance ;
Mais elle obtient la préséance
A la ville comme à la cour.

A ce grand prodige, ô Louis !
Tous nos cœurs sont épanouis.
Siècles d'Athènes & de Rome,
Que l'histoire à bon droit renomme,
Louis paroît, & c'est assez ;
Nos beaux jours vous ont effacés ;
Un philosophe en servitude
Annonce votre turpitude.

Que Minerve éclipſe Plutus
Sous ton délicieux empire,
C'eſt l'ouvrage de tes vertus,
Grand Roi, l'ignorance en ſoupire;
Mais vas d'un pas ferme à ton but;
Il n'eſt plus tems de te contraindre;
Et nous te ſoutiendrons ſans craindre
Tous les complots de Belzébut.

Le jour de la vengeance arrive,
Après tant de gémiſſemens;
Voici l'époque déciſive
Des plus glorieux changemens,
Et le plus grand tourment, ſans doute,
Pour l'orgueilleux qui ne voit goutte,
Sera d'être précipité
Dans une obſcure égalité.

PERSONNAGES.

LE ROI.
PLUSIEURS NOTABLES.
LE GARDE DES SCEAUX.
LE MINISTRE DES FINANCES.
LE LIEUTENANT DE POLICE.
UN MAGISTRAT.
UN REPRÉSENTANT DU PEUPLE.
UN ÉMISSAIRE DU PEUPLE.
UN PARALYTIQUE.
COLETTE, fille du Paralytique.
DORANTE, amant de Colette.
LE PERE de Dorante.
PLUSIEURS SENTINELLES.
PLUSIEURS CRIEURS PUBLICS.
SUITE DU ROI.

La Scène eſt à Verſailles, dans une ſalle attenante à celle de l'Aſſemblée des Notables.



LE

TRIOMPHE DU ROI ET DE LA NATION.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE ROI ET TROIS NOTABLES.

PREMIER NOTABLE.

SIRE, votre bon cœur vous trompe ; la Majeſté Royale perd toute ſa ſplendeur, en ſe rendant trop acceſſible.

SECOND NOTABLE.

Il eſt certain que les yeux du vulgaire une fois accoutumés à l'éclat de la Couronne, ſe familiariſent avec elle, & la contemplent avec moins de reſpect.

LE ROI.

Maximes déteſtables, qui ne font du peuple qu'un troupeau de bétail attelé au char du deſpotiſme !

TROISIÈME NOTABLE.

SIRE, ſi vous écoutez votre peuple, il ne manquera pas de vous exagérer ſa misère.

LE ROI.

Et ſi j'écoute ceux qui ſe ſont enrichis des dépouilles de la patrie, ils ne manqueront pas de m'exagérer la félicité de mon peuple, pour le piller plus à leur aiſe. Les Peuples ſont toujours trop pauvres, & les courtiſans trop riches : ceux-ci ſont trop généreuſement payés pour nous corrompre, & ce qu'ils ont de trop eſt la juſte meſure de ce qu'il faut rendre à ceux-là ; j'entends qu'une égale répartition des revenus & des charges de l'état ſur tous ſes membres, les rende également vigoureux, & rétabliſſe la ſanté du corps politique.

PREMIER NOTABLE.

SIRE, l'entrepriſe eſt belle, mais qui en garantira le ſuccès ?

LE ROI.

Moi. un Roi peut tout, quand il le veut ; il a dans ſa puiſſance un taliſmant qui change les ſanglots de la douleur en cris de joie.

SECOND NOTABLE.

SIRE, que d'obſtacles je prévois !

LE ROI.

Je les ai prévus avant vous, ſans m'en effrayer.

TROISIEME NOTABLE.

Que de volontés oppoſées aux deſſeins de Votre Majeſté !

LE ROI.

L'oppoſition des volontés vient de celle des intérêts : réuniſſons les intérêts dans le point central de l'utilité publique ; & tout rentrera dans l'ordre.

(TOUS LES NOTABLES.)

Nous ne pouvons qu'applaudir.

LE ROI.

A ce que vous ne pouvez empêcher, n'eſt-ce pas. . . Retirez-vous ; je vous croyois plus inſtruits dans le Droit public, & je perſiſte à vouloir conſulter ici mon peuple ſur une matière qui intéreſſe ma gloire & ſon bonheur.

SCÈNE DEUXIÈME.

LE ROI *ſeul.*

LES lâches ! quand ils ne peuvent nous corrompre, ils mettent toute leur adreſſe à nous effrayer. OI Je ne veux plus être en tutelle, & je veux que mon autorité me ſerve à ſubjuguer l'autorité même ; celle dont je ſuis revêtu eſt par ſa nature l'écueil de toutes les autres à ſon moindre ſignal toutes les prétentions d'un deſpotiſme précaire doivent s'évanouir ; la deſtination primitive du glaive que le haſard de la naiſſance m'a confié, eſt de trancher ſans ménagement toutes les têtes qui

s'élèvent au-dessus de la foule, & si la mienne seule domine sur le plan horizontal de l'Etat, c'est pour en applanir toutes les inégalités choquantes : le nuage épais des bienséances & du cérémonial m'a séparé de mon Peuple : hé bien ! il faut nous en rapprocher à la lueur de la raison.

SCÈNE TROISIÈME.

LE ROI, UN PARALYTIQUE.

LE PARALYTIQUE.

SIRE, j'use de la liberté que vous laissez généreusement à tout le monde.

LE ROI.

Parlez librement : je cherche la vérité de bonne-foi ; quiconque veut me la dire, est sûr d'être bien reçu.

LE PARALYTIQUE.

J'entre en matiere sans préambule & sans compliment.

LE ROI.

Vous avez raison ; rien de plus ennuyeux qu'un préambule, & rien de plus dangereux qu'un compliment.

LE PARALYTIQUE.

SIRE, l'état présent de mon corps matériel est l'image la plus ressemblante du grand corps moral, dont vous êtes l'auguste chef. Le défaut de circulation du sang dans mes jambes m'en ôte l'exercice, comme le défaut de circulation du numéraire, dans la classe la plus nombreuse de votre Peuple, la dessèche & la flétrit ; un royaume est un *entier*, dont chaque habitant n'est qu'une unité

fractionnaire ; le Prince eſt le mobile déterminant de cet être collectif ; le trône eſt le ſiége de l'intellect national comme le cerveau eſt le ſiége des opérations partielles de l'eſprit humain : les ſavans ſont les yeux de la nation, la magiſtrature en eſt l'organe, les militaires en ſont les bras, la finance en eſt l'eſtomac, les riches en compoſent le buſte, & les pauvres ſont les jambes deſtinées à ſubir toutes les différentes évolutions de ce grand coloſſe qui les écraſe tôt ou tard, ſi elles ne ſont ſuffiſamment nourries, ce qui arrive, quand l'argent ne circule pas dans cette partie eſſentielle & néceſſaire à l'activité du corps entier : alors l'état paralyſé ne produit plus que des légions de paralytiques dans le ſens phyſique & moral : ſon inertie épaiſſit ſes humeurs, & la vermine des maltôtiers qui le rongent, ſont les ſymptômes les moins douteux de ſa putréfaction : ce n'eſt plus qu'un conſommateur pareſſeux, incommode, exigeant, grondeur, avide, ombrageux, tyrannique & capricieux, dont la main repouſſe les remèdes néceſſaires au rétabliſſement de ſa ſanté, & n'a de force que pour étrangler le premier médecin qui lui preſcrit un régime ſalutaire : il écarte avec ſoin de ſon intellect les avertiſſemens de la prudence, & les évaporations de ſes digeſtions mal-faites ne portent au cerveau de la nation que les fantômes de l'erreur & de l'impoſture.

LE ROI.

L'analogie eſt frappante & j'en vois réſulter des traits de lumières qui tourneront à l'entière guériſon du corps ſocial ; mais que veut cette jeune enfant qui s'avance vers nous d'un air timide ?

LE PARALYTIQUE.

SIRE, c'eſt ma fille, & je vais l'écarter pour un inſtant

LE ROI.

Non, non; la préſence d'un Roi ne doit être interdite à perſonne.

SCÈNE QUATRIÈME.

LES PRÉCÉDENS ET COLETTE PLEURANT.

LE ROI, *à Colette.*

APPROCHEZ, mon aimable fille, approchez avec confiance : contez-moi vos douleurs.

LE PARALYTIQUE, *à ſa fille.*

Parlez, puiſque Sa Majeſté veut bien vous le permettre.

COLETTE, *en ſanglotant.*

J'ai perdu..... mon amant... je veux mourir...

LE ROI.

Votre amant eſt donc mort ?

COLETTE, *s'eſſuyant les yeux.*

Non, Monſieur.

LE PARALYTIQUE.

Ignorante ! ce n'eſt point un Monſieur qui vous interroge, c'eſt Sa Majeſté : je viens de vous le dire.

COLETTE.

Qu'eſt-ce qu'une Majeſté ?

LE PARALYTIQUE.

C'eſt une Puiſſance.

COLETTE.

C'eſt donc une Majeſté qui a fait mettre mon amant en priſon ; car cela n'a pas pu ſe faire ſans puiſſance.

LE ROI.

Dans quelle prison est-il ?

COLETTE.

On dit que c'est un endroit appellé *la Bastille :* je voudrois bien savoir ce que c'est que cette bastille, où l'on renferme ainsi les honnêtes gens ; il y a long-tems que le tonnerre auroit dû l'écraser.

LE ROI.

Votre amant est donc un honnête homme ?

COLETTE, *faisant une révérence.*

Oui, Majesté, ou Puissance, puisqu'on dit que vous portez ces deux noms-là.

LE ROI.

Hélas ! mon enfant, je ne suis qu'un homme, & bien loin d'être une Puissance, j'en suis l'ennemi & le destructeur.

COLETTE.

Il ne tient donc qu'à vous de détruire celle qui a fait enlever mon amant ?

LE ROI.

Assurément : de la part de qui a-t-il été arrêté ?

COLETTE.

De la part du Roi.

LE ROI, *à part.*

Voilà le danger d'une arme funeste confiée à des ministres ambitieux & cruels.

Haut.

Qu'est-ce que le Roi, mon enfant ?

COLETTE.

C'eſt un être inviſible, dit-on, qui ne voit rien, & qui gouverne tout, ſans rien ſavoir ; mais qui feroit le bien s'il connoiſſoit le mal.

LE ROI.

Seriez-vous bien aiſe de voir le Roi ?

COLETTE.

Oh, certainement ! je lui demanderois la délivrance de mon amant.

LE PARALYTIQUE.

Ma fille, c'eſt à lui-même que vous parlez.

COLETTE, *ſe précipitant aux pieds du Roi.*

Ah, ciel ! qu'ai-je dit ?

LE ROI *la relevant.*

Vous n'avez dit que la vérité : raſſurez-vous, aimable fille, votre amant vous ſera rendu.

COLETTE.

Cette bonté m'étonne, car mon amant n'eſt dans les fers que pour avoir dit la vérité.

LE ROI.

Ceux qui ont intérêt de me la cacher la puniſſent bien ſouvent ſans ma permiſſion ; mais je la récompenſe toujours par-tout où je la trouve.

COLETTE.

Ceux qui agiſſent ainſi ſans votre permiſſion ſont donc vos maîtres ?

LE ROI.

Non ; mais ils voudroient le devenir, & c'eſt à quoi je vais mettre ordre.

LE PARALYTIQUE.

SIRE ; il faut ici trancher jusqu'au vif, & la plus saine partie de vos sujets vous soutiendra toujours contre la cabale.

LE ROI.

Qui vous a empêché jusqu'ici de consommer le mariage de votre fille avec l'objet de son penchant ?

LE PARALYTIQUE.

La disproportion de ma fortune avec celle du soupirant.

LE ROI.

La conséquence que j'en tire, c'est que l'inégalité des fortunes fait violer les droits de la nature, & qu'elle empoisonne par un intérêt sordide le premier de tous les liens civils. . . . & quel est ce soupirant ?

LE PARALYTIQUE.

SIRE, c'est le fils du vieux Dorante, avare insigne, qui refuse à son fils toute espece d'établissement pour ne point diminuer un trésor immense qu'il tient sous la clef depuis trente ans.

LE ROI.

Telles sont les obstructions fréquentes que cause l'avarice dans le corps politique : autre abus qu'il faut réprimer. J'espere qu'en peu de jours, je serai plus savant au milieu de mon peuple, que je ne le serois devenu pendant tout mon règne au milieu des courtisans qui m'assiégent pour envahir toutes les richesses nationales.

SCÈNE CINQUIÈME.

LES PRÉCÉDENS ET LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

LE ROI.

HÉ BIEN ! Quel eſt le fruit de vos voyages ? avez-vous parcouru toutes les Provinces de mon Royaume ?

LE REPRÉSENTANT.

Oui, SIRE, & j'ai toujours gardé ſoigneuſement l'incognito que votre Majeſté m'avoit recommandé.

SCÈNE SIXIÈME.

LE PARALYTIQUE ET SA FILLE *ſe retirent.*

LE ROI.

JE ne vous en ai fait une loi que pour vous-même ; votre miſſion une fois reconnue auroit expoſé votre vie à bien des dangers.

LE REPRÉSENTANT.

SIRE, j'ai fait diſtribuer adroitement l'expoſé de vos deſſeins dans toutes les maiſons, avec ordre d'y répondre promptement & librement par un bulletin précis, dont j'ai fixé moi-même l'entrepôt.

LE ROI.

Comment vous y êtes-vous pris, pour ſouſtraire cet entrepôt à la curioſité des méchans ?

LE REPRÉSENTANT.

En l'établiſſant chez les plus indigens & les plus éclai-

rés que j'ai pu découvrir, comme les plus intéreſſés au ſecret & au ſuccès d'une réforme à laquelle tout le monde aſpire.

LE ROI.

Tout le monde aſpire donc à cette réforme ?

LE REPRÉSENTANT.

Oui, SIRE, excepté ceux qui élevent leur maiſon & accroiſſent leur opulence & leur faſte inſultant ſur les débris de la propriété commune ; mais ces derniers ſont ſi inférieurs en nombre aux premiers, que leur impertinente réclamation m'a paru mépriſable.

LE ROI.

Elle me le paroît comme à vous ; car le ſalut du plus grand nombre eſt le point central du pouvoir légiſlatif

LE REPRÉSENTANT.

Tel eſt le principe conſtitutif de toute convention ſociale.

LE ROI.

Pourquoi les membres de mon conſeil refuſent-ils de ſe rendre à l'évidence de ce principe?

LE REPRÉSENTANT.

Parce qu'il attaque les prérogatives de leur prépondérance ; parce qu'en ſapant les fondemens d'un opulence excluſive, il détruit le principal mobile qui les fait parvenir pour la plupart ſans mérite aux premieres places de l'état.

LE ROI.

Je conviens que la ſupériorité du riche ſur le pauvre n'eſt que l'effet d'un préjugé habituel & tyrannique, qui endort le premier dans ſon ineptie, & décourage

le second dans l'exercice de ses talens ; mais comment déraciner ce préjugé ?

LE REPRÉSENTANT.

En attachant moins d'importance à la fortune, souvent mal acquise, qu'au merite constaté : cette premiere secousse donnée au centre du cercle par votre majesté même se communiquant de proche en proche à tous les points de la circonférence politique, peut seule mettre tout le monde à sa place.

LE ROI.

Qu'entendez-vous par une fortune mal acquise ?

LE REPRÉSENTANT.

Celles dont le germe primitif est dans une exagération frauduleuse du prix des choses nécessaires à la subsistance & aux vêtemens, qui élevant ensuite sur le produit de ses premieres concussions l'édifice pompeux d'une fabrique ambitieuse, achete au plus bas prix la peine du pauvre manouvrier, & qui grossissant toujours à chaque pas qu'elle fait dans les circuits ténébreux d'une exaction intolérable, mais toujours tolérée, obtient enfin des lettres de noblesse qui en métamorphosent le propriétaire aux yeux des ignorans, & font bientôt un juge du fils d'un parvenu, puis un intendant de province, puis un conseiller d'état, puis un ministre, puis un tyran, un persécuteur de la vérité, un fabricateur de mensonges, un suborneur de suffrages, un spoliateur public.

LE ROI.

Je crois que si l'on faisoit une généalogie exacte du genre humain, on verroit que telle a été l'origine & la marche progressive de toutes les immenses fortunes.

LE REPRÉSENTANT.

Je ne crois pas tromper Votre Majesté en approuvant une conjecture, que l'expérience d'accord avec la raison confirme tous les jours ; dans tous les échanges d'une société bien policée, un citoyen ne deviendroit jamais plus riche qu'un autre, s'il ne recevoit précisément que l'équivalent de ce qu'il donne.

LE ROI.

C'est donc un défaut de police qui a favorisé l'inégal accroissement des fortunes ?

LE REPRÉSENTANT.

Oui, SIRE, & la misere augmente encore en raison proportionnelle de la multiplication des misérables ; car la concurrence excessive des gens de peine, en fait baisser le salaire au gré d'un entrepreneur injuste & d'un avide fabricant ; les moins exigeans sont admis au travail, & le reste va se noyer dans les larmes du désespoir, ou se précipiter dans le torrent du brigandage ; alors les mendians poursuivis & arrêtés par une politique barbare, n'ont plus que la triste ressource d'aller revendiquer les droits de la nature sur les grands chemins, pour sauver leur liberté : c'est en vain que le cachot s'ouvre pour les recevoir, & que l'exécuteur de la force publique est appellé pour les frapper ; au tribunal de ces esprits justement révoltés contre l'opprobre civil, une mort ignominieuse, quelque cruelle qu'elle soit, n'est jamais que le terme de leur infamie & de leurs malheurs.

LE ROI.

C'est donc le défaut de compensation dans la valeur respective des échanges, qui a engendré tous les crimes ?

LE REPRÉSENTANT.

La facilité avec laquelle Votre Majesté vient de tirer cette conséquence des principes que je viens d'établir, n'en prouve que mieux la force & la vérité : n'en doutez pas, l'homme n'est méchant que par la perspective d'un bonheur au-dessus du sien ; le droit qu'il a d'y aspirer, lui fait un besoin d'y atteindre, & ce besoin devient le foyer de toutes ses passions, qui diversement modifiées au gré des événemens imprévus ou des opinions dominantes se transforment en vices ou en vertus : sur l'échelle de la fortune les hommes doivent éprouver nécessairement les mouvemens convulsifs d'une ambition toujours croissante ; placés à différens degrés de hauteur & tendant tous au même but, ils se heurtent, ils se brisent ils se renversent ; mais sur le plan horizontal d'une association parfaite, chacun ne voyant plus dans la condition de son voisin que la répétition de la sienne, en deviendroit le frere & l'ami.

LE ROI.

Je crois qu'en effet l'envie est la mere de la haine & de la discorde.

LE REPRÉSENTANT.

Elle a cependant toujours été, elle est, & sera toujours une suite nécessaire de l'inégalité des fortunes : tous les hommes ont un droit égal aux bienfaits de la nature.

LE ROI.

Ils doivent donc tous en jouir à un prix égal, & l'inégal partage des biens de la terre est donc une violence faite au droit humain.

LE REPRÉSENTANT.

D'ou il réſulte encore que ce que l'un a de plus que les autres, eſt un ſuperflu qui ne lui appartient point légitimement, & dont l'autorité publique peut le dépouiller ſans injuſtice, pour en accroître la maſſe du bonheur commun.

LE ROI.

J'ai oui dire que la ſupériorité de la fortune eſt un attrait déterminant pour les vertus civiles.

LE REPRÉSENTANT.

Subſtituez-y celui de la gloire, & défiez-vous de toutes ces grandes vertus qui ne s'enflamment qu'à la fermentation de la cupidité, elles n'éblouiſſent d'abord leurs admirateurs par les déhors d'une ſenſibilité ſpécieuſe, que pour les atteler enſuite au char de leur luxe triomphant; l'eſtime publique eſt la ſeule récompenſe de l'homme de bien; la nobleſſe en eſt la décoration diſtinctive, & c'eſt en diminuer le prix, que de la vendre ou de la prodiguer ſur des recommendations partiales; il ne faut l'accorder qu'à des ſervices éclatans rendus à la ſociété, ſoit dans la guerre, ſoit dans l'adminiſtration des affaires publiques; or le premier pas à faire pour aſſurer le ſuccès de la réforme la mieux combinée, eſt de ſupprimer la vénalité des charges, & de n'accorder les premieres places de l'état, qu'au mérite conſtaté par un concours établi ſur des matières analogues aux fonctions de la place à remplir.

LE ROI.

Ce ſeroit le ſeul moyen d'impoſer ſilence à la cabale; mais me répondrez-vous de l'intégrité des juges qui préſideront à ce concours?

LE REPRÉSENTANT.

SIRE, je n'en connois qu'un qui ſoit inacceſſible à l'intrigue.

LE ROI.

Qui ?

LE REPRÉSENTANT.

Vous-même.

LE ROI.

Si je ſuis inacceſſible à l'intrigue, je ne le ſerai pas toujours à l'erreur.

LE REPRÉSENTANT.

Nos erreurs viennent de nos paſſions, nos paſſions naiſſent de nos déſirs : or ſous le diadême un Roi n'a plus de déſirs a former, il n'a plus que la paſſion du bien public, & cette ſeule paſſion qui lui reſte, l'éclaire toujours aſſez ſur les moyens de la ſatisfaire, & le met à l'abri de toute erreur : le plus déſintéreſſé des hommes en ſeroit toujours le modèle & le bienfaiteur, ſi une déſiance puſillanime de ſes propres lumières ne ſoumettoit jamais l'examen de ſes déciſions à la délibération partiale d'une foule d'ambitieux, qui ne ſe diſputent ſa confiance, que pour uſurper ſon pouvoir, abrutir ſon peuple, & l'avilir lui-même au tribunal des gens éclairés.

LE ROI.

Quel eſt le réſultat de tous les bulletins ?

LE REPRÉSENTANT.

Que votre peuple convaincu de votre amour pour lui, ne veut s'en rapporter qu'à vous ſeul ſur l'appréciation de ſa reconnoiſſance, & ſur la fixation de ſon

deſtin ;

deſtin : qu'au moindre ſignal de Votre Majeſté, il eſt prêt à verſer ſon ſang, pour ſoutenir vos droits & les ſiens contre les conſpirations de l'opulence, ou à laver ſa honte dans celui de ſes oppreſſeurs ; qu'il oſera tout pour vous, ſi vous oſez tout pour lui, & que vous pouvez hardiment franchir les bornes dont on a prétendu circonſcrire juſqu'ici votre autorité : enfin pour completter le témoignage de ſon reſpect & de ſa confiance, il ne veut d'autre repréſentant auprès de vous, que celui qui vous a ſervi d'émiſſaire auprès de lui.

LE ROI.

Puiſque vous juſtifiez ſi bien ſon choix par la profondeur de vos obſervations & la ſublimité de vos principes, je vous autoriſe à ne me diſſimuler aucune vérité qui puiſſe aſſurer la baſe de ſon bonheur.

LE REPRÉSENTANT.

SIRE, je ne puis que me réſumer ſur ce que j'ai eu l'honneur d'expoſer à Votre Majeſté.

1°. La meſure des vrais beſoins de l'homme doit être celle de ſa propriété ; telles ſont les premières limites que l'équité naturelle a miſe à ſon ambition pour ſa propre ſûreté.

2°. L'inégalité des propriétés particulières eſt un attentat contre la propriété commune ; la misère & la dégradation de l'eſpèce en ſont la ſuite néceſſaire.

3°. Un égal partage du territoire patriotique donneroit une baſe plus fixe à la répartition de l'impôt territorial ; la valeur de la terre augmenteroit avec l'intérêt, & l'intérêt augmenteroit avec le nombre des propriétaires.

4°. Une juſte compenſation dans la valeur reſpective des objets à échanger maintiendroit l'égalité une fois rétablie : or cette compenſation peut s'opérer en mettant le numéraire en équation avec le produit annuel du territoire national, dont l'égal partage rendroit le récenſement très-facile & très-prompt dans l'exécution, chaque fois que les beſoins de l'état l'exigeroient.

5°. Le droit de ſucceſſion ne peut légitimer une propriété excluſive ; l'eſſence de l'homme eſt un titre impreſcriptible qui autoriſera toujours ſa réclamation à cet égard : ſorti de la terre, il doit s'en nourrir juſqu'à ce que l'ordre des choſes l'y faſſe rentrer : ce titre ſacré parle plus haut que les loix-mêmes, & l'impuiſſance du code criminel contre les voleurs en eſt la preuve.

6°. Le droit humain eſt la racine du droit public ; le bien moral, comme le bien phyſique, appartient indiſtinctement à tout le monde ; & l'honneur de ſervir la patrie eſt une marque de tendreſſe qu'elle ne peut, ſans injuſtice, refuſer à aucun de ſes enfans, & qu'elle ne peut leur vendre ſans ingratitude. Si donc des préférences excluſives ou des intérêts particuliers préſident au choix de ſes ſerviteurs, c'eſt un affront ſanglant pour tout le reſte de la nation, c'eſt le découragement de toutes les vertus & la ſource de tous les vices. Tout individu mépriſé devient mépriſable, & tout homme honoré conſerve ſes droits à l'eſtime publique, par l'accompliſſement de ſes devoirs.

LE ROI.

Je ne me laſſe pas de vous entendre, & j'admire la netteté de vos idées, l'enchaînement de vos principes, la juſteſſe de vos conſéquences.

LE REPRÉSENTANT.

Cet éloge que je reçois de Votre Majeſté m'honore beaucoup, mais il ne m'enivre point : ce ſont-là de ces vérités éternelles que la nature a gravées indiſtinctement dans le cœur de tous les humains, & que toutes les ſubtilités de l'orgueil n'y pourront jamais effacer; je ne doute pas même que votre bonté paternelle pour vos peuples ne les ait déjà plus d'une fois preſſenties, malgré le flux & le reflux de la cabale qui s'oppoſe au développement de vos obſervations.

LE ROI.

O vertueux citoyen ! digne ami des rois, quelle douce conſolation vous répandez dans mon ame, en m'éclairant ſur l'excellence primitive de la nature humaine ! On ne m'en a jamais tant dit.

LE REPRÉSENTANT.

Il y a long-tems que vous l'auriez ſu, ſi vous euſſiez rendu la liberté à toutes les Preſſes. La liberté de penſer, de parler, d'écrire & d'imprimer, eſt encore une des branches principales du droit public, puiſqu'elle ſeule peut en aſſeoir la connoiſſance ſur des principes certains. La cenſure eſt le ſeul frein des malverſations; & comme c'eſt du ſein de pluſieurs nuages électriſés par le frottement que l'éclair brille, c'eſt auſſi du choc des opinions contradictoires que la vérité ſort triomphante & lumineuſe; mais il y a tant d'intérêts oppoſés au développement de cette ſcience, qu'elle eſt reſtée inculte.

LE ROI.

Que lui reproche-t-on ?

LE REPRÉSENTANT.

D'égaler un homme à un autre, & de lier ſi inti-

ment les droits avec les devoirs de l'homme, qu'elle lui fait trouver dans l'accompliſſement de ſes devoirs la conſervation de ſes droits.

LE ROI.

Je ne vois rien là de ſi criminel.

LE REPRÉSENTANT.

Mais ce qui l'a rendue en tout temps ſi redoutable au deſpotiſme des courtiſans, c'eſt qu'elle proteſte hautement contre les abus d'autorité, & qu'elle diſpenſe l'homme de tout devoir dès qu'on l'a dépouillé de ſes droits.

LE ROI.

Cette réciprocité porte avec elle un caractère de juſtice & d'évidence, auquel on ne peut réſiſter ; il eſt certain que celui à qui perſonne ne croit rien devoir, ne doit rien à perſonne.

LE REPRÉSENTANT.

Telles ſont pourtant les maximes ſéditieuſes qu'on impute à cette ſcience : on l'a jugée aveuglément ſans l'entendre.

LE ROI.

Et qui peut arrêter la violence de l'oppreſſeur, ſi ce n'eſt la réſiſtance de l'opprimé ?

LE REPRÉSENTANT.

Il eſt bon que votre majeſté ſe mette en garde contre un paradoxe dangereux, inventé ſans doute par les exacteurs de vos peuples, pour les laiſſer croupir dans l'ignorance, & leur cacher leur turpitude : *qu'il eſt des vérités que la multitude ne doit point connoître.*

LE ROI.

Croyez-vous qu'on oſe jamais m'oppoſer une pareille abſurdité ?

LE REPRÉSENTANT.

C'eſt elle qui de tous temps s'eſt oppoſée aux progrès de l'intelligence humaine.

LE ROI.

Oh ! ce que mes prédéceſſeurs n'ont oſé faire, je le ferai ; ce vieux fléau ſera détruit, j'en jure ſur ma couronne, & mon ſcèptre dût-il ſe briſer contre les efforts des factieux, je veux affranchir la vérité de ſes liens, la faire aſſeoir à côté de moi ſur le trône, & donner à mes peuples un avant-goût des jouiſſances qu'elle leur prépare au fond de mon cœur : dès demain je fais publier un édit qui porte création d'une chaire de droit public en votre faveur, je vous la donne en récompenſe de vos lumières ; inſtruiſez les hommes pendant que je vais les rendre heureux, & donnez-moi votre nouveau plan de légiſlation.

LE REPRÉSENTANT, (*lui remettant un manuſcrit.*)

Prince magnanime & vertueux, le nom de Votre Majeſté gravé pour jamais dans mon cœur, n'y fera que développer encore mieux le germe des vrais principes, qui doivent unir l'intérêt du Souverain avec celui du peuple ; & une fidélité inviolable envers le protecteur du droit public, ſera la baſe principale de mes leçons.

LE ROI.

Je veux m'entretenir tous les jours avec vous, & demain je vous attends à la même heure ; il eſt juſte que le père du peuple ſoit le premier de vos diſciples.

LE REPRÉSENTANT.

SIRE, c'eſt plutôt moi, qui ſerai le vôtre ; c'eſt au foyer de l'autorité royale, que l'amour du bien public s'allume ſous un prince qui ſait la manier ; c'eſt delà que doit partir la foudre qui pulvériſe toute puiſſance arbitraire : le jour de votre naiſſance fut l'aurore de la ſcience politique ; votre enfance & votre jeuneſſe ont confirmé ce préſage heureux par des traits de juſtice, & la terre depuis long-temps arroſée de pleurs va ſe couvrir de fruits à votre aſpect.

LE ROI.

Je ne veux plus la voir ſurchargée de ces monumens faſtueux, élevés par l'opulence pour écraſer la pauvreté.

LE REPRÉSENTANT.

Il eſt certain que le luxe des riches éclipſe aux yeux du peuple la ſplendeur de l'autorité Souveraine, & que le corps ſocial une fois démembré par la ligne fœdérative de ces tyrans, ſe ſubdiviſe quelquefois en factions, pour méconnoître le véritable dépoſitaire de la force publique : telles ſont les révolutions qui accélèrent la ruine d'un empire, & qui s'oppoſent quelquefois dans l'ame du Prince timide à l'exécution des meilleurs projets.

LE ROI.

C'eſt bien ce qui m'arrive aujourd'hui ; mais j'abattrai, j'enſevelirai, j'écraſerai ces orgueilleux titans ſous les débris de leurs fortèreſſes, ou je les ferai deſcendre au niveau des autres hommes. Un homme timide eſt indigne du trône : être l'appui de la foibleſſe contre la force, voilà mon titre primitif, & c'eſt au tribunal du droit humain que j'en vais demander l'exécution.

SCENE SEPTIÈME.

Le Roi rentre dans l'Assemblée des Notables.

LE REPRÉSENTANT.

IL falloit un tel Prince pour purger la constitution civile des préjugés habituels qui la corrompent ; élevons nos yeux vers le ciel pour la conservation d'une tête si chère ; armons nos bras pour la défendre.

(*Il sort.*)

Fin du premier Acte.

ACTE SECOND.

La décoration change ; le Théâtre représente l'Assemblée des Notables présidée par le Roi assis sur son Trône, le Garde des Sceaux & le Contrôleur-Général.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE ROI.

Je vous ordonne à tous de quitter la qualité de sujets pour prendre celle de citoyens, & de ne voir en moi que le représentant de la patrie, armé pour la défendre contre ceux qui lui déchirent le sein ; c'est elle qui vous parle par ma bouche, & elle vous punira par mon bras, si vous lui résistez ; quiconque parmi vous n'est pas assez fort, pour immoler son intérêt particulier à l'intérêt général, peut sortir d'ici ; je lui interdis d'avance toute voix délibérative. Ce n'est ni sur des esclaves ni sur des mendians que je veux régner, mais sur des hommes vertueux par penchant, unis par le lien d'une estime & d'une amitié réciproque, & intéressés à la prospérité de l'états : Or, pour faire sentir à chacun le prix de ses devoirs, il faut le rétablir dans ses droits ; pour réconcilier l'homme avec l'homme, il faut mettre toutes les forces individuelles dans un équilibre respectif ; & pour intéresser le citoyen à la prospérité de l'état, il est juste que l'état s'intéresse à celle du citoyen : l'état est un père aveugle sur toutes les différences numériques,

ques, ſourd à toutes les prétentions partiales ; ennemi de toutes préférences excluſives ; il embraſſe collectivement tous ſes enfans, & les réchauffe dans le foyer viviſiant de ſa bienveillance univerſelle ; c'eſt-là que régénérés, pour ainſi dire, ils prennent une nouvelle forme, & que tous attirés par une invincible attraction vers un même centre, ils y dirigent leurs volontés, leurs déſirs, leurs paſſions, leurs efforts & leurs vertus. Dans une aſſociation, dont l'égalité n'eſt pas la baſe, l'envie & la honte attiſent le feu de la diſcorde, & dans le conflict des volontés oppoſées, on oppoſe l'impudence au mépris, & la révolte au deſpotiſme ; alors chacun ſe particulariſe, iſole ſes intérêts, concentre toutes ſes affections dans ſon cœur, où le feu de la cupidité s'allume pour armer ſon bras meurtrier. Oui, Meſſieurs, tous les crimes que l'homme commet, ne ſont que la convulſion de la nature outragée, avilie & déſeſpérée ; il ne briſe le lien civil que pour punir l'infraction du droit public à ſon égard ; il venge l'inſulte faite à ſa gloire, au riſque de perdre une vie odieuſe avec un honneur qu'on lui refuſe, & une liberté qu'il n'a déjà plus ; ainſi l'inégalité des fortunes eſt la racine de tous les vices : le vœu unanime du plus grand nombre en demande l'extirpation : il faut rendre à l'eſtime publique l'influence qu'elle ſeule doit avoir dans la diſtribution des marques diſtinctives, & que la prépondérance des riches lui dérobe. Or, pour aſſurer le triomphe des vertus & favoriſer l'exercice des talens, la ſaine politique exige la ſuppreſſion des obſtacles depuis long-temps oppoſés à la publication des vérités utiles, dont la circulation n'eſt pas moins néceſſaire que celle de

l'argent dans un état doublement débiteur envers lui-même & envers l'étranger ; d'où je conclus.

1°. Qu'autant pour épurer les mœurs de la nation, que pour augmenter le produit de l'impôt territorial, il faut reſſuſciter l'activité, & réveiller l'intérêt des propriétaires, en les multipliant par un partage égal, auquel tout le monde ſera indiſtinctement appellé par un récenſement préalablement fait de toutes les familles du royaume.

2°. Pour aſſurer l'équilibre qui doit réſulter de ce partage, & empêcher l'inégal accroiſſement des fortunes, ſuite inévitable des évaluations arbitraires dans les échanges, il faut compenſer le produit annuel du territoire avec le numéraire patriotique, déduction faite de ce qu'il faudra prélever chaque année pour acquitter les dettes extérieures de l'état ; enſuite diviſer cette compenſation intégrale en autant de compenſations partielles, qu'il y aura de Domaines particuliers, dont on fixera l'étendue à raiſon de leur valeur intrinsèque, & fixer le prix, le poids & la meſure des fruits par un tarif invariable & toujours expoſé aux regards du public.

3°. Pour donner une ſanction légale aux deux opérations précédentes, je déclare injuſte toute poſſeſſion qui s'étend au-delà des beſoins des poſſeſſeurs, & aſſigne la même meſure aux beſoins de tous les hommes, pour mettre à jamais de juſtes limites à leurs déſirs.

4°. Dans cet aſſoupiſſement général de toutes les paſſions orageuſes, je veux que l'eſpoir de s'agrandir ſoit remplacé par l'amour de la gloire, à laquelle je laiſſe une porte ouverte pour tout le monde, en mettant aux concours toutes les places qui vaqueront déſormais,

ſoit dans l'ordre militaire, ſoit dans la magiſtrature, ſoit dans les opérations miniſtérielles ; en ſupprimant la vénalité des charges, en aboliſſant les droits de maîtriſe dans l'exercice des arts & métiers, enfin, en laiſſant aux philoſophes la liberté de dire, d'écrire & de publier tout ce qu'ils jugeront convenable à la perfection & au bonheur du genre humain : en conſéquence déclare libres dès-à-préſent tous les écrivains qu'un préjugé barbare a retenus juſqu'ici injuſtement dans les fers.

5°. Pour d'autant plus encourager les amateurs de la ſcience politique prohibée au tribunal de la ſuperſtition & de la tyrannie intéreſſée à la propagation de l'ignorance, je veux qu'il ſoit créé une chaire de droit public, dont j'ai déjà diſpoſé en faveur d'un homme capable de la remplir, afin d'aſſurer la baſe du droit civil ſur les principes du droit naturel : cette nouvelle route inconnue aux deſpotes & ſuſpecte aux ambitieux, va s'applanir ſur mes pas, & j'irai ſans crainte à mon but, tant que j'aurai la félicité de mon peuple pour preuve de mon équité.

6°. Je fais défenſe expreſſe à tout propriétaire de vendre ou aliéner ſon domaine, ſous peine de banniſſement perpétuel contre le vendeur, & de nullité contre l'acquéreur.

7°. Je déclare tout teſtament nul, comme attentatoire au droit naturel, & ſoumets dès-à-préſent toutes ſucceſſions à l'invariable loi d'un égal partage, ſoit en ligne directe, ſoit en ligne collatérale.

8°. J'aſſigne un revenu annuel de 400,000 liv. pour ſubvenir à la nourriture & à l'entretien de 400 élèves deſtinés à concourir aux emplois publics, au nombre deſquels perſonne ne pourra être admis avant l'âge de

dix-huit ans, & ſans un examen préalablement fait de ſes diſpoſitions par tel juge qu'il me plaira commettre.

9°. J'entends que l'impôt territorial ſoit fixé à un cinquième du revenu annuel, dont il ſera fait un tarif par un collecteur prépoſé dans chaque paroiſſe.

10°. Je ſupprime tous les autres impôts, à la réſerve d'un droit uniforme d'entrée aux frontières, que je laiſſe encore ſubſiſter, juſqu'à ce que je me ſois concilié avec les puiſſances voiſines pour l'abolir.

Tel eſt, Meſſieurs, le réſultat de mes obſervations mûrement combinées, & je ne m'en départirai jamais: je déclare d'avance ennemi de l'état, & je livre comme tel à toute la rigueur des loix quiconque s'y oppoſera; je ſais que je parle à des propriétaires excluſifs, & chacun de vous pris à part ſeroit juge & partie en pareille matière; mais tous réunis à la voix du patriotiſme qui vous raſſemble, pour prévenir le ſoulèvement de tant de malheureux pourſuivis par l'opprobre national, ou qui végètent aux frais d'une inſultante pitié, j'eſpère que vous vous ferez un mérite d'un ſacrifice volontaire; c'eſt le ſeul moyen de vous ſouſtraire à la force coactive de l'autorité publique.

UN NOTABLE.

Ne pouvant ni réſiſter, ni applaudir aux projets de Votre Majeſté, nous nous abſtiendrons de délibérer ſur une affaire où il eſt queſtion de violer les droits de la propriété.

LE ROI. (*Tous les Notables ſe retirent.*)

Un préjugé habituel vous aveugle, & vous ignorez, ou corrompus par l'intérêt, vous feignez d'ignorer les

vrais principes sur cette matière ; disparoissez donc ; c'est le seul acte de justice que j'attendois de vous.

SCÈNE DEUXIÈME.

Le Roi, le Garde des Sceaux & le Contrôleur-Général.

LE ROI.

C'EST donc là ce que vous appellez des notables ?

LE CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL.

SIRE, je les ai cru tels par la place qu'ils occupent & le rang qu'ils tiennent dans vos provinces.

LE ROI.

De pareils gens sont tout au plus notés au tribunal des ignorans, mais ils ne sont point notables. *Notable* dans son acception la plus pure, ne signifie autre chose que *remarquable* ; or dans le choix de ceux qu'un Roi veut assembler pour délibérer sur le bonheur commun, une fortune imprévue & souvent mal acquise, une élévation accidentelle, achetée ou surprise, ou mandiée au cri de la partialité, ne sont point des preuves de mérite ; l'homme *remarquable*, & seul admissible en pareil cas, est celui qui s'est distingué par son génie & ses vertus, de quelque rang & de quelque condition qu'il soit.

LE GARDE DES SCEAUX.

SIRE, voilà une maxime républicaine, dont l'application seroit destructive du pouvoir monarchique.

LE ROI.

Quel est donc le point qui divise l'intérêt de la monarchie & celui de la république ?

LE GARDE DES SCEAUX.

C'eſt que dans la première le Souverain ne peut choiſir ſes prépoſés ou ſes conſeils que parmi les grands, comme plus intéreſſés à ſoutenir l'autorité royale qui eſt le plus ferme appui de leur prépondérance : dans la ſeconde au contraire, où le peuple eſt ſouverain, chaque individu, comme membre du corps légiſlatif, a néceſſairement la voix délibérative.

LE ROI.

Pourquoi le peuple n'a-t-il pas auſſi la voix délibérative dans la monarchie, ou du moins pourquoi l'en priver ?

LE GARDE DES SCEAUX.

Parce qu'il en abuſeroit.

LE ROI.

En abuſeroit-il contre ou pour ſon intérêt ?

LE GARDE DES SCEAUX.

Pour ou contre ſuivant ſon caprice & ſes paſſions.

LE ROI.

Les grands ou ceux que vous qualifiez ainſi, ſont-ils plus que le peuple, exempts de caprice & de paſſions.

LE GARDE DES SCEAUX.

Non, ſans doute ; mais un habile Prince les éclaire.

LE ROI.

Il peut donc auſſi éclairer ſon peuple, & quand le peuple ne réclame que l'intérêt national, pourquoi le Souverain s'y opoſeroit-il ? Le ſalut du peuple n'eſt-il pas la loi ſuprême de tous les bons gouvernemens ? N'eſt-il

pas le véritable point de réunion entre l'intérêt de la monarchie & celui de la république? toutes les autres loix n'en dérivent-elles pas? Votre distinction est chimérique ; il n'en résulte qu'un jeu de mots, inventé par la bassesse, enraciné par l'habitude, & consacré par la tyrannie au tribunal de l'ignorance ; un Roi peut donc consulter son peuple sans changer la forme d'un bon gouvernement ; & si un gouvernement est vicieux, le Prince a le droit d'en changer la forme, parce qu'aucun abus n est respectable par l'ancienneté de son origine.

LE GARDE DES SCEAUX.

Je n'apperçois dans le raisonnement de Votre Majesté qu'un enchaînement de principes salutaires & de conséquences lumineuses ; mais dans la fermentation actuelle de tous les riches propriétaires, vous ne pouvez leur ôter la prépondérance dont ils jouissent depuis si longtemps, sans les soulever.

LE ROI.

Raison de plus, pour les dépouiller d'une opulence qui les rend également sourds aux cris du peuple & aux besoins de l'état. Les craindre, ce seroit les enhardir ; & le seul moyen de les faire succomber sous les efforts de mon peuple, c'est de faire publier à l'instant mes édits, je vous l'ordonne.

LE GARDE DES SCEAUX.

Vos Parlemens refusent de les enregistrer.

LE ROI.

N'importe ; ils sont enregistrés dans le cœur de mes sujets : c'est assez.

LE GARDE DES SCEAUX.

Je vais faire exécuter promptement vos ordres.

(*Il sort.*)

SCÈNE TROISIÈME.

Le Roi, le Lieutenant de Police & le Contrôleur-Général.

LE LIEUTENANT DE POLICE.

SIRE, dans l'inſtant actuel toutes les maiſons des riches ſont inveſties, & leur demeure leur tient lieu de priſon pour les ſouſtraire aux attentats d'une populace mutinée ; après les recherches les plus ſcrupuleuſes, j'ai fait arrêter un des principaux ſéditieux.

LE ROI.

Comment ſe nomme-t'il ?

LE LIEUTENANT DE POLICE.

Dorante.

LE ROI.

Je veux qu'on me l'amène, & qu'on ſuſpende la rigueur des ordonnances juſqu'à ce que je l'aye entendu.

LE CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL.

SIRE, cette révolution me paroît favorable à l'exécution de vos projets ; tous les riches ainſi détenus dans leur propre maiſon, ne peuvent plus cabaler.

LE ROI.

En effet, je ne reconnois pas là l'ouvrage du haſard.

LE CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL.

Je n'y vois au contraire que le chef-d'œuvre d'une politique bien combinée ; un plan bien concerté de la part de votre peuple pour aſſurer le ſuccès de vos opérations.

LE

LE ROI.

Hâtons-nous donc de lui assurer le prix de son zèle, & vérifions cette conjecture.

LE LIEUTENANT DE POLICE.

SIRE, La justice a peut-être déja terminé le sort de ces factieux.

LE ROI, (*vivement.*)

Dépêchez un courrier, faites surseoir à l'exécution, ou vous m'en répondrez sur votre tête.

SCÊNE QUATRIÈME.

(*Le Lieutenant de Police sort précipitamment.*)

LE CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL.

UNE pareille crise devoit nécessairement précéder la guérison du corps social, & voilà ce qui distingue un remède salutaire & prompt d'avec un palliatif qui ne produit ni mal ni bien.

LE ROI.

Le plus grand calme dans un empire est toujours précédé de l'orage, & l'orage s'y apprête souvent sous l'apparence du plus grand calme.

SCÈNE CINQUIÈME.

LES PRÉCÉDENS ET COLETTE.

Elle accoure toute éplorée & ſe proſterne aux pieds du Roi, elle tombe évanouie, & le Roi apperçevant un papier dans ſes mains, s'en ſaiſit.

COLETTE.

Que je ſuis malheureuſe.

LE CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL.

Cette jeune fille eſt intéreſſante !

LE ROI (*ſoutenant Colette.*)

Elle eſt promiſe en mariage par ſon père à ce malheureux Dorante, dont on vient de m'annoncer la détention, & au ſort duquel je m'intéreſſe, d'autant plus que je viens de le faire ſortir de la baſtille, où on l'avoit déjà fait enfermer pour quelques propos qui lui étoient échappés ſur le gouvernement : chaque bienfait eſt un nouveau lien qui attache le protecteur au protégé, & je ne puis croire que Dorante ſe ſoit rendu coupable, à l'inſtant même où il me devoit la liberté.

LE CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL.

SIRE, cela n'eſt pas vraiſemblable, & nous ſommes dans un moment critique, où la vigilance de la police eſt preſque toujours injuſte & barbare.

COLETTE (*revenue à elle.*)

O ciel ! où ſuis-je ? qu'eſt devenu ce papier ? me ſeroit-il échappé des mains ? quelque ennemi de la vérité me l'auroit-il ravi ?

LE ROI (*lui montrant le papier.*)

Le voici, mon enfant ; rassurez-vous, calmez votre douleur, il y a du remède à tout.

COLETTE, (*vivement.*)

Je sais que rien ne vous résiste ; mais hélas ! sous peu d'heures il ne sera plus temps ; . . . sauvez-vous, sauvez mon amant, sauvez l'état, lisez promptement.

LE ROI (*ouvrant le papier.*)

Cette pauvre enfant est l'emblême de la patrie affligée.

LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL.

Je vais épargner la fatigue de cette lecture à Votre Majesté.

LE ROI.

Non, non, les Rois sont faits pour lire.

(*Il lit.*)

SIRE, à peine avez-vous eu brisé les liens qui me retenoient injustement à la bastille, pour avoir fait hautement l'éloge de vos bonnes intentions, que pénétré de reconnoissance, je me suis fait un devoir d'en instruire le public : ce nouveau bienfait de votre part a fait fermenter toutes les têtes contre l'influence maligne des volontés opposées à vos desseins : tout votre peuple en alarme a voulu veiller sur vous ; il a épié les démarches de tous les gens intéressés à vous résister : une conspiration des plus noires a transpirée ; on en ignore les auteurs ; mais on s'est cru obligé d'en arrêter les progrès : on s'est assemblé dans tous les quartiers de Paris, on a délibéré, on a fait courir secrètement des bulletins, & pour préserver votre personne de tout danger sans effusion de sang, on a pris le parti d'investir inopinément la demeure de tous les riches, pour les

y retenir, & leur interdire toute communication entr'eux, jusqu'à l'entière exécution de vos projets ; mais comme les propriétaires opulens sont eux-mêmes prépoſés au maintien de l'ordre civil, c'eſt le parti des oppoſans au partage des terres, qui tient entre ſes mains le glaive de la loi ; il va m'en frapper, SIRE ; moi, & tous ceux qui oſeront favoriſer l'exécution de votre plan ; votre préſence eſt néceſſaire ici pour légitimer l'action de votre peuple, & ranimer ſon zèle prêt à s'éteindre ; j'aurai peut-être déjà ſubi mon ſort, quand Votre Majeſté paroîtra dans Paris ; mais ſi vous y arrivez aſſez tôt pour profiter de l'heureuſe diſpoſition des eſprits, je mourrai content, & de tous vos ſujets le plus humble & le plus dévoué, DORANTE.

(*Après avoir lu.*)

Non, tu ne mourras point ; je n'entends pas qu'on éteigne ainſi le flambeau du patriotiſme dans le ſang de ſes victimes ! les momens ſont précieux ; partons au plus vîte pour Paris.

(*A Colette.*)

Vous allez m'y ſuivre, ma fille, & je veux vous y unir moi-même avec votre eſtimable amant.

(*Au Contrôleur-Général.*)

Et vous, ayez ſoin de faire publier tous mes édits dans une heure : hâtons-nous de mettre tout le monde au même niveau par un décret irrévocable ; alors perſonne n'étant plus aſſez riche pour avoir des cabaleurs à ſa ſolde, les intérêts ſe réuniront dans le centre commun de l'égalité primitive, & la tempête ſe calmera.

(*Ils ſortent.*)

Fin du ſecond Acte.

ACTE TROISIÈME.

La scène est à Paris, le Théatre représente une Prison.

SCÈNE PREMIÈRE.

DORANTE *seul.*

COLETTE aura-t'elle pénétré jusqu'au Roi ? Que fait-elle en ce moment ? reviendra-t-elle assez tôt pour recueillir le dernier soupir de son amant ? Que l'incertitude est cruelle pour les malheureux ? L'heure fatale approche, & dans le débordement d'une corruption générale, je ne dois peut-être le peu de momens qu'on me laisse à vivre, qu'à l'opinion où l'on est de la richesse de mon père, à l'espérance qu'on a de lui faire payer ma délivrance au poids de l'or : mais le voici.

SCÈNE DEUXIÈME.

DORANT ET SON PÉRE.

LE PÈRE.

VOILA donc le fruit de vos imprudences ! le beau résultat de vos maximes séditieuses !

LE FILS.

Ce n'est point être séditieux, que d'applaudir aux intentions du Souverain.

LE PÈRE.

Croyez-vous de bonne foi qu'il puiſſe réuſſir dans ſon projet.

LE FILS.

Sans doute, puiſqu'il tient ſon pouvoir de l'approbation publique.

LE PÈRE.

Peu m'importe au ſurplus; toute ma richeſſe eſt dans mes coffres; je n'ai pas un pouce de terre, & je m'applaudis beaucoup de ma prévoyance. mais n'y auroit-il pas moyen de vous tirer de là?

LE FILS.

Je n'en connois qu'un; c'eſt d'aller vous-même ſolliciter les juges, & de répandre l'or à pleines mains pour aſſoupir cette affaire.

LE PÈRE.

Mais que deviendras-tu après ma mort, ſi je me ruine?

LE FILS.

Et pour qui paſſerez-vous après la mienne, ſi je ſuis pendu?

LE PÈRE.

Ce ſont-là de ces momens critiques où il faut ſavoir ſe réſigner, à la Providence; je ne paierai certainement pas les frais de tes ſottiſes, & j'abandonne au Roi le ſoin de récompenſer ſes panégyriſtes.

LE FILS.

Aſſiſtez-moi du moins de quelqu'argent.

LE PÈRE.

Je croyois qu'ici tout le monde étoit nourri.

LE FILS.

Je le ſuis auſſi, mais fort-mal.

LE PÈRE.

Comment l'entends-tu ?

LE FILS.

Au pain & à l'eau.

LE PÈRE.

Le pain eſt la nourriture principale de l'homme, l'eau détrempe les humeurs, favoriſe la circulation du ſang, & je ne vois rien que de très-ſalutaire dans un pareil régime. Cependant.

(*Il fouille dans ſa poche.*)

Juſte ciel ! J'ai laiſſé la clef à mon coffre fort. On m'aura volé, je ſuis perdu. Courrons vîte.

(*Il s'en fuit.*)

SCÈNE TROISIÈME.

DORANTE *ſeul.*

SON or lui eſt plus cher que ſon fils ! funeſte métal qui a dénaturé le cœur humain ! c'eſt la ſoif d'en amaſſer qui engendre tous les vices, il eſt l'équivalent de toutes les vertus, dès qu'on le poſſéde, & le tombeau de nos plaiſirs, quand on craint de le perdre : inutile à celui qui le conſerve, il faut le diſſiper, pour en jouir; & voilà l'idole des nations, le principal reſſort des intrigues, le corrupteur de l'innocence, & le perſécuteur de la vérité. O nature ! que tes traits ſont altérès, tu vieillis dans les atteliers brûlans de la cupidité, pour acquérir de nouveaux apas ; mais en vain ; il n'appartient qu'au déſintéreſſement de te rajeunir. que puis-je maintenant re-

gretter ſur la terre, ſi ce n'eſt colette ? ô colette ! l'objet chéri, prodige de candeur & de beauté ! quel plaiſir ſe gliſſe dans mes veines, quand je prononce ton nom ! ton image va me ſuivre juſqu'au ſupplice qui m'attend, & mon dernier ſoupir ſera celui de l'amour ; mais tu ne me ſurvivras pas ; cet eſpoir me raſſure ; nous nous réunirons peut-être après cette vie ; un nuage épais va bientôt nous dérober à tous les deux les malheurs de la patrie.

SCÊNE QUATRIÉME.

DORANTE, UN MAGISTRAT, UN CREFFIER.

Qui ſe place devant une table à écrire.

LE MAGISTRAT.

IL faut ici déclarer le nom, la demeure, le nombre & les qualités de vos complices.

DORANTE.

J'ignore leurs noms ; l'Univers entier eſt leur demeure ; leur nombre égale celui des malheureux ; le titre d'homme eſt le ſeul en vertu duquel ils réclament l'exiſtence. (*Le Greffier écrit.*)

LE MAGISTRAT.

Qui les a ſoulevés ?

DORANTE.

L'amour du Prince, & la néceſſité de veiller à ſa conſervation.

LE MAGISTRAT.

Qui a voulu attenter ſur la perſonne du Prince ?

DORANTE.

DORANTE.

Le parti des riches.

LE MAGISTRAT (*au Greffier.*)

N'écrivez pas cela.

DORANTE.

Pourquoi n'en pas faire mention dans votre interrogatoire ?

LE MAGISTRAT.

Bornez-vous à me répondre, & ne m'interrogez pas

DORANTE.

Le droit des gens m'y force, & vous le violez en omettant de conſtater tout ce qui peut tendre à ma décharge : on voit que vous voulez ménager les grands ; cette partialité vous deshonore, & je vous recuſe dès ce moment.

LE MAGISTRAT (*au Greffier*).

Faites mention de cette invective.

DORANTE.

Voilà encore un faux ; une récuſation n'eſt point une invective ; c'eſt une porte ouverte à l'innocence pour échapper à la prévention.

LE MAGISTRAT.

Au crime de ſédition vous avez joint celui de lèze-Majeſté ; vous avez manqué au Prince en manquant au Magiſtrat qui le repréſente.

DORANTE.

Cet axiôme n'eſt vrai qu'autant que le Magiſtrat repréſente fidèlement le Prince.

LE MAGISTRAT.

Ah ! ah ! voilà encore une équivoque injurieuse qu'il faut mettre en ligne de compte : écrivez, Greffier.

DORANTE.

Ce n'est point une équivoque, si c'est une injure ; & ce n'est point une injure, si c'est une équivoque ; mais c'est une vérité : tout Magistrat qui veut représenter dignement le Prince, doit être impartial comme lui : or vous cherchez les auteurs de la sédition, je vous en indique le centre parmi les riches, & vous ne vous mettez pas même en devoir d'éclaircir la vérité où la fausseté de ma dénonciation : comparez maintenant votre conduite avec l'intention du législateur, & jugez-vous vous-même avant de juger les autres.

LE MAGISTRAT (*au Greffier.*)

Fort bien : on ne peut pas mieux appuyer le coup : toutes ses réponses ne sont qu'un tissu d'impertinences : qu'attendons-nous de plus pour le condamner ? Il a blasphémé contre la magistrature ; il faut en faire un exemple.

(*Ils sortent, & laissent Dorante seul, qui reste quelques moments enseveli dans ses réflexions.*)

SCÊNE CINQUIÉME.

DORANTE ET LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

DORANTE.

QUOI ? C'est vous, mon digne Maître ? comment avez-vous pu pénétrer ici ? Je suis observé avec la plus grande sévérité.

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Je ne suis point encore connu dans le public, pour ce que je suis; & j'ai gagné le guichetier à prix d'argent, autant pour me faciliter l'entrée ici que pour l'engager à vous traiter avec douceur.

DORANTE.

Je suis étonné que votre influence sur le peuple n'ait pas encore transpiré.

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Jamais secret ne fut si bien gardé : du fond de mon cabinet je dirige toute les évolutions du corps national, j'ai tous les jours une correspondance clandestine avec mes principaux agens, qui font circuler aux besoins mes avertissemens, mes conseils, mes exhortations & mes espérances.

DORANTE.

Et tous nos riches propriétaires sont-ils toujours tenus en respect ? Ma détention n'a-t-elle pas découragé la multitude ?

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Les esprits en ont d'abord été fort ébranlés, mais j'ai dissipé les premiers nuages de la terreur, en manifestant une lettre signée de Sa Majesté, par laquelle elle me reconnoît comme seul & unique intermédiaire entre elle & son peuple, approuve d'avance tout ce que je ferai pour assurer le succès de sa bienveillance paternelle, déclare ma personne inviolable sous peine de mort, se réserve à elle seule le droit de juger du mérite ou du démérite de mes actions, & en interdit la connoissance à tous ses tribunaux.

DORANTE.

Je meurs content, ſi au prix de tout mon ſang le patriotiſme peut enfin renaître dans l'état.

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Vous ſerez témoin de ſon triomphe, mon cher diſciple; vous ne mourrez point.

DORANTE.

Le parti de l'oppoſition me tient cependant ſous ſa puiſſance, & domine encore ſous la ſauve-garde des loix.

LE REPRÉSENTANT.

Dormez tranquille ſous celle du légiſlateur; il ne tiendroit qu'à moi de vous tirer d'ici en échangeant mon coſtume avec le vôtre; mais outre qu'on s'eſt mis en garde à préſent contre cette petite ruſe purement théâtrale, elle donneroit à nos ennemis une trop haute opinion de leur puiſſance imaginaire; c'eſt ſous les coups du ſceptre que vos fers doivent ſe briſer pour rendre votre délivrance plus éclatante, & que vous allez voir rentrer dans la foule tous ceux que l'ordre de la nature y rappelle en dépit de leur orgueil.

DORANTE.

J'entends quelqu'un..... c'eſt moi qu'on appelle.... vous ſavez ce que cela m'annonce..... une politique barbare accélère toujours à bas bruit le trépas de ſes victimes rébelles..... recevez mon dernier adieu.

(*Il l'embraſſe.*)

LE REPRÉSENTANT.

Je ne le reçois pas. Je vais te revoir. Compte ſur

moi. Tu me connois; laisse-toi conduire sans crainte & sans défiance.

(*Dorante sort en levant les yeux au ciel.*)

SCÊNE SIXIÉME.

UN ÉMISSAIRE DU PEUPLE ET LE REPRÉSENTANT.

L'ÉMISSAIRE.

Les moments sont précieux; on va conduire Dorante au supplice; il faut opposer la violence à la tyrannie.

LE REPRÉSENTANT.

Que chacun tienne ses armes prêtes & qu'on s'empare de la place publique au signal, dont nous sommes convenus.

L'ÉMISSAIRE.

Personne n'y peut pénétrer; elle est déjà bloquée par les satellites du despotisme.

LE REPRÉSENTANT.

Vieille supercherie, à laquelle un noble courage doit faire face : allons suivez-moi tous; & s'il le faut, ouvrons-nous un passage à travers des flots de sang.

Fin du troisiéme Acte.

ACTE QUATRIÉME.

La Scène eſt à la Place de Grève en face de l'Hôtel-de-Ville à Paris ; on apperçoit une potence dreſſée au milieu de la place, & pluſieurs ſentinelles poſtées au tour : toutes les rues adjacentes ſont bouchées par un double rang de Cavaliers du Guet, l'épée nue à la main.

SCÈNE PREMIÉRE.

LES SENTINELLES.

PREMIERE SENTINELLE.

Il me ſemble qu'on diſpoſe aujourd'hui bien leſtement de la vie humaine, & je ne conçois pas la ſécurité du public ſur un tel excès d'injuſtice & de cruauté.

SECONDE SENTINELLE.

Qu'y faire ? On dit que l'ordonnance eſt irrémiſſible contre les attroupemens.

PREMIERE SENTINELLE.

Votre ordonnance déraiſonne, il faudroit donc faire pendre auſſi tous ces cavaliers qui ſont artroupés à l'embouchure de chaque rue ?

SECONDE SENTINELLE.

Mais ceux-là ne le ſont que pour la ſûreté publique.

PREMIERE SENTINELLE.

Et ſi c'eſt le même motif qui a déterminé l'attroupement du peuple, Dorante qui en eſt le fauteur, n'eſt pas plus puniſſable que ſes complices.

SECONDE SENTINELLE.

C'eſt ce qu'il s'agit d'examiner.

PREMIEREE SENTINELLE.

Il eſt bien tems ! La ſentence eſt prononcée, & l'innocent va périr.

SECONDE SENTINELLE.

Vous regardez donc Dorante comme innocent ?

PREMIERE SENTINELLE.

Oui, juſqu'à ce qu'on ait prouvé que le peuple s'eſt attroupé pour troubler le repos public.

SECONDE SENTINELLE.

Il eſt à préſumer que les juges ont approfondi cette queſtion.

PREMIERE SENTINELLE.

Mais en le ſuppoſant, tout dépend de ſavoir comment ils l'ont ſaiſie : un mot change de ſignification ſelon les divers intérêts de ceux qui le prononcent : le repos public, par exemple, n'a qu'une ſignification très-variable dans la bouche de ſes prôneurs : le marchand le fait conſiſter à pouvoir exercer impunément ſes monopoles ; le financier à étendre l'impôt comme une tache d'huile, ſans craindre aucune réclamation ; les manouvriers, à s'aſſembler pour demander une augmentation de ſalaire ; les fabricants, à la leur refuſer ; les douaniers, à détrouſſer les paſſans ; le riche, à abuſer de ſa

ſupériorité ſur le pauvre ! le pauvre, à duper le riche autant qu'il le pourra ; & le mandiant à vivre ſur le commun.

SECONDE SENTINELLE.

Vous oubliez les voleurs dans votre belle énumération.

PREMIERE SENTINELLE.

Je les ai tacitement compris dans toutes les conditions que je viens de parcourir ; il y a des voleurs de toute eſpèce ; les uns ſont ſur les grands chemins, & ceux d'entr'eux qui ſe laiſſent prendre, ſont punis de leur mal-adreſſe, comme autrefois à Lacédémone ; les autres ſont dans la ville, & ces derniers ſe ſubdiviſent encore à l'infini ; nous avons par exemple des voleurs titrés qui s'enrichiſſent des dépouilles de l'état ; mais il n'en faut point parler, ils ſont pendre impitoyablement leurs délateurs comme perturbateurs du repos public : les uns ſont hautement autoriſés ſous le titre ſpécieux d'une banque charitable ; les autres ſont permis ou tolérés à prix d'argent : il en eſt qui corrigent gaiement la fortune ſous le titre impoſant d'académiciens ; mais entr'eux on eſt ſucceſſivement trompeur & trompé ; le plus maladroit ſe conſole dans l'eſpoir d'une revanche, & tout eſt compenſé ; ce ne ſont tout au plus que de petits frippons, dont on doit rire, & biens moins redoutables que ceux qui ſous le manteau de l'hypocriſie envahiſſent la ſucceſſion d'une dévote ou d'un dévot, au préjudice de ſes pauvres parens, ou qui par de fauſſes vertus uſurpent l'eſtime publique due au mérite réel, ou enfin qui affectant une paſſion ſimulée, en veulent

ſouvent

souvent plus à la cassette qu'aux appas d'une veuve quadragénaire, pour aller ensuite à ses dépens séduire l'innocence inexpérimentée, ou enlever le cœur d'une jeune femme à un autre mari.

SECONDE SENTINELLE.

Vous ne parlez-là que d'un vol moral.

PREMIERE SENTINELLE.

N'est-il pas aussi douloureux qu'un vol physique, ou plutôt, n'est-il pas réellement physique dans ses conséquences, quoiqu'il ne soit que moral dans son principe ?

SECONDE SENTINELLE.

D'après ce calcul, tout le monde est voleur.

PREMIERE SENTINELLE.

Plus ou moins; mais tous ne sont pas punis, ni même blâmés : il en est de même des perturbateurs du repos public ; les uns sont légitimés, les autres sont mis à mort, & voilà l'histoire du malheureux Dorante ; d'où je conclus que nos loix ne sont qu'un ambigu tragi-comique.

TROISIÈME SENTINELLE.

Et si le soulèvement du peuple étoit tacitement autorisé par le Roi lui-même, la mort de Dorante vous paroîtroit encore bien plus injuste.

SECONDE SENTINELLE.

Sans doute ; mais la supposition me paroît impossible.

TROISIÈME SENTINELLE.

Il en court cependant un bruit sourd par la ville, & toutes les apparences confirment cette conjecture :

ne voyez-vous pas comme tous les riches ſont gardés à vue au milieu de leurs ſuperbes palais, qui leur ſervent maintenant de priſon ? La ſécurité, la prudence & l'ordre qui règnent dans ce procédé annoncent un chef puiſſant, qui a, dit-on, des intelligences ſecrettes avec le Roi : l'empriſonnement de Dorante & l'exemple qu'on en va faire n'ont pas même effrayé le peuple.

SECONDE SENTINELLE.

Mais, pourquoi le Roi agit-il avec tant de myſtère ?

TROISIÈME SENTINELE.

Pour déconcerter la caballe des riches qu'il veut humilier & des grands qu'il veut abattre : n'avez-vous pas entendu parler de pluſieurs édits, qui ſont ſous preſſe, & qui vont paroître ?

SECONDE SENTINELLE.

Oui ; mais on a coutume de nous bercer ſi ſouvent d'eſpérances frivoles que je ne crois plus à rien.

TROISIÈME SENTINELLE.

O ! le Roi actuel n'eſt pas un Roi en peinture ; les courtiſans n'en font pas ce qu'ils veulent ; il eſt d'un caractère ferme & décidé ; c'eſt envain qu'on veut lui faire accroire que les trois quarts du genre humain doivent mourir de faim pour fournir au luxe de l'autre quart ; il ſoutient que la poſſeſſion immémoriale des riches eſt injuſte dans ſon principe, & qu'elle doit s'évanouir devant la néceſſité ; que la terre appartient indiſtinctement à tous ſes habitans, & que toute propriété excluſive eſt un larcin : voilà ſes dogmes, voilà ſa ſcience,

la seule qui soit digne d'un Roi : on a beau lui prouver le contraire en bonne forme ; il entend que tout le monde vive, & que tout le monde ait un domaine.

SECONDE SENTINELLE.

Effectivement, j'ai entendu parler d'un égal partage des terres ; mais il entraîne un grand inconvénient ; c'est que tout le monde étant également riche, personne ne trouveroit de domestiques.

TROISIÈME SENTINELLE.

A quoi sont-ils bons, si ce n'est à voler & à piller leurs maîtres ? J'entendois l'autre jour Margot, la cuisinière d'Alcipe, qui disoit à celle du riche Dorimond : Combien as-tu gagné sur les provisions de ton carême ? Cent écus, répondit l'autre ; & toi ? Hélas ! répartit Margot douloureusement ; on m'observe de près ; il a bien fallu me restreindre à cinquante. Allez, mon ami, raison frivole ; tous les vices & tous les crimes de la société sont les enfans de l'esclavage & de la misère, & les secours mercenaires que nous recevons de la soif & de la faim, ne vaudront jamais ceux qu'une amitié fraternelle nous prodiguera, si notre bon Roi réussit dans ses projets.

SECONDE SENTINELLE.

Croyez-vous que cette amitié fraternelle puisse jamais exister ?

TROISIÈME SENTINELLE.

Oui, parmi des égaux ; elle n'est chimérique dans l'ordre actuel, que parce que l'inégalité des fortunes en étouffe le germe : on aime naturellement ceux dont

on ne dépend point ; & dont on peut tout attendre sans en rien exiger ; mais on porte envie à ceux qu'une distinction puérile met en droit de nous commander ; en leur obéissant, on se regarde comme victime de la nécessité : tout se fait de mauvaise grace, tout va mal, & si l'on ne peut briser sa chaîne on la traîne en murmurant : tout ce qu'on appelle devoir est destructif de toute vertu, parce qu'il en fait évaporer tout le mérite en fumée ; tout acte de nécessité n'est point libre ; il faut donc rétablir la liberté avec le désintéressement qui est l'ame de toute vertu, en mettant tous les hommes dans une égalité respective de force & de foibleſſe, qui puisse les réunir par le besoin d'une estime & d'une tendresse réciproques ; telles sont les heureuses conséquences de la réforme que le Souverain médite : or, il falloit étouffer dès sa naissance, la conspiration des grands & des riches, intéressés à s'y opposer ; & pour y y réussir, en venir à cet acte de violence imprévu, auquel le peuple vient de se prêter. Si le Roi eut agi trop méthodiquement dans cette affaire, tout étoit perdu ; les grands se seroient infailliblement réunis avant qu'on eût pu prendre aucune précaution pour les diviser : & qui sait ce que le Roi lui-même seroit devenu ?

SECONDE SENTINELLE.

Qu'a-t-il à craindre maintenant ? & qu'attend-il pour se manifester ? Le malheureux Dorante va périr, & si vous êtes sûr de tout ce que vous nous dites, nous sommes en droit de l'arracher des mains du bourreau.

PREMIERE SENTINELLE.

Que ferons-nous contre tant de forces réunies ?

SECONDE SENTINELLE.

J'entends du bruit, écoutons..... Quel tapage ! quels cris plaintifs ! Entendez-vous les hurlemens qui se joignent au cliquetis des armes ?

TROISIÈME SENTINELLE.

Voilà le Rapporteur..... voilà Dorante qui met pied à terre.

SCÈNE DEUXIÈME.

LES PRÉCÉDENS, UN PRÊTRE, DORANTE, L'EXECUTEUR, TROUPE D'ARCHERS.

DORANTE (*regardant tout autour de lui.*)

AVEC quelle barbarie on repousse le peuple ! on m'interdit jusqu'à la douce consolation d'être plaint.

LE PRÊTRE.

Quel secours attendez-vous maintenant des hommes ? peut-on compter sur leurs promesses ? sont-ils eux-mêmes bien libres de les accomplir ? êtes-vous bien sûr de l'autorisation du Roi ?

DORANTE.

J'en suis certain.

LE PRÊTRE.

Il faut donc en instruire les Juges, & faire surseoir à l'exécution, jusqu'à-ce que le souverain se soit mani-

feſté là-deſſus ; mais tout cela eſt incompréhenſible pour moi : au ſurplus, allons à l'hôtel-de-ville.

L'EXÉCUTEUR.

Ces Meſſieurs ne veulent plus rien entendre, & m'ont ordonné de faire prompte juſtice : allons, montons.

LE PRÊTRE.

Mettez-vous donc entre les mains de Dieu ; hâtez-vous de conſommer un ſacrifice qui vous ſera méritoire auprès de lui.

UN ARCHER.

Ciel !... que vois-je ?... les cavaliers du guet ſont renverſés... Le peuple entre en foule dans la place... j'entends les cris des bleſſés... le ſang coule de toutes parts.... fuyons.

SCÈNE TROISIÈME.

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE *paroît à la tête d'une milice bourgeoiſe qui met les archers en fuite, & arrache Dorante des mains de l'exécuteur.*

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE (*à ſa troupe.*)

FAITES feu à la première réſiſtance, mes amis ; vous voyez que les premiers ſuccès de votre noble zèle vous aſſurent la victoire : pourſuivez ; la récompenſe qui vous eſt promiſe approche, & vous allez jouir dans peu de tous vos droits : tout eſt calme dans la ville, toutes les forces du deſpotiſme ſont diviſées,

& le parti de l'humanité prédomine dans la perſonne du Roi qui s'en eſt déclaré l'arbitre : ce n'eſt plus un ſecret ; vous le ſavez tous, & vous ne riſquez rien de le proclamer. Que douze d'entre-vous ſe détachent pour aller annoncer à ſon de trompe la délivrance de Dorante par toute la ville, & qu'on ait ſoin des bleſſés ; c'eſt par les bons traitemens qu'on apprivoiſe les lions & les tigres ; l'eſclavage en a fait des brutes ; eſſayons, s'il ſe peut, d'en faire des hommes.

(*à Dorante qui lui ſaute au cou.*)

Embraſſe-moi, mon ami ; je te l'avois prédit, que tu ne tarderois pas à me revoir : voilà l'effet du droit public ſous le règne d'un Prince trop juſte pour en redouter les principes, & aſſez courageux pour en faire faire l'application.

DORANTE.

O ! mon digne maître ; vous nous donnez à tous une nouvelle vie, une nouvelle exiſtence, une nouvelle ame : plaiſe à la nature accorder un homme comme vous à chaque génération ! pour éclairer les eſprits & donner du reſſort à tous les cœurs, ou du moins, qu'elle prolonge vos jours, pour ſe donner le temps de réparer ſes forces.

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Jeune imprudent ! apprends à modérer la doſe des éloges ; ils enivrent l'innocence & corrompent la vertu ; l'eſtime & l'amitié de ſon ſemblable ſuffiſent à l'encouragement de l'homme de bien : quiconque ſe propoſe un autre but, voit tout ſon mérite s'évaporer dans le néant de ſon orgueil.

(*à l'exécuteur qui veut s'en aller.*)

Reste ici, je te destine une victime plus digne de toi.

SCÊNE QUATRIÉME.

LES PRÉCÉDENS ET LE RAPPORTEUR.

LE RAPPORTEUR (*suivi du greffier.*)

QU'EST-CE qui a l'audace de s'opposer ici à l'exécution de la sentence ?

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Moi.....

(*Plusieurs de la troupe couchent en joue le Rapporteur & le Greffier, le Représentant leur fait signe de n'en rien faire.*)

..... Arrêtez ; je lui réserve un autre sort.

LE RAPPORTEUR.

..... Comment vous nommez-vous ?

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Que t'importe ? regarde attentivement mes traits pour me reconnoître au besoin.....

LE RAPPORTEUR.

Je vous somme à l'instant de rendre ce criminel à la justice.

LE

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Et moi, je te somme à l'instant de me dire ce que c'est que la justice : la connois-tu ?

LE RAPPORTEUR.

En vertu de quoi me faites-vous cette impertinente question ?

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

En vertu du droit humain : le connois-tu ? sur quel titre as-tu condamné Dorante ?

LE RAPPORTEUR.

D'après le texte précis de l'ordonnance.

LE REPRÉSENTANT.

Que dit-elle ?

LE RAPPORTEUR.

Elle défend les attroupemens.

LE REPRÉSENTANT.

Hé bien ! c'est pour la faire observer que le peuple s'est assemblé ; notre motif a été d'empêcher l'attroupement des grands & des riches, opposés aux intentions du Souverain.

DORANTE (*au Rapporteur.*)

Je vous l'ai fait observer ; mais vous avez refusé d'en faire mention dans l'interrogatoire.

LE REPRÉSENTANT.

Qu'entens-je ?... il a refusé.... Ah ! juge inique

monstre de cruauté ! tu refuses de constater ce qui est à la décharge de l'innocent ! & tu rejettes avec mépris les traits de la lumière & les avertissemens de la vérité, pour étouffer la dénonciation des vrais coupables, dont tu es toi-même le secret complice ! & tu respires encore !

TOUT LE PEUPLE (*à haute voix.*)

Qu'il périsse à l'instant.

LE REPRÉSENTANT.

Entends-tu le cri du sang innocent, qui demande l'effusion du tien ?

(*à tout le peuple.*)

Modérez les transports de votre juste colère ; attendez l'aveu du Souverain, pour disposer de ce misérable ; abstenez-vous envers lui de toute rigueur ; mais qu'on s'en saisisse, ainsi que du greffier, pour faire voir au Roi le vice de cette procédure

On arrête le Rapporteur & le Greffier.

SCÊNE CINQUIÈME.

LES PRÉCÉDENS, UN ÉMISSAIRE DU PEUPLE, PRÉCÉDÉ DE PLUSIEURS CRIEURS PUBLICS.

PREMIER CRIEUR.

NOUVEL édit du Roi, qui ordonne le dénombrement de toutes les familles du royaume, pour procéder au partage des terres.

LE REPRÉSENTANT.

Réjouiſſez-vous, mes amis ; voilà une ſentence de vie au lieu d'une ſentence de mort : puiſſe le ciel conſerver les jours de celui qui l'a dictée ! & puiſſe la foudre écraſer tous ceux qui en veulent empêcher l'exécution ! mais je ne les crains plus.

SECOND CRIEUR.

Autre édit du Roi, qui ordonne la compenſation du numéraire, avec le produit annuel du territoire patriotique, pour fixer la valeur des échanges.

TROISIÈME CRIEUR.

Autre édit du Roi, qui aſſigne la même étendue aux beſoins de tous les hommes, & qui déclare injuſte toute poſſeſſion qui excède les beſoins du poſſeſſeur.

QUATRIÈME CRIEUR.

Autre édit du Roi, qui ſupprime la vénalité des

charges, abolit les droits de maîtrise, déclare les presses libres, & met au concours toutes les places qui vacqueront déformais, soit dans l'ordre militaire, soit dans la magistrature, soit dans les opérations ministérielles.

CINQUIÈME CRIEUR.

Autre édit du Roi, portant création d'une chaire de droit public en faveur du représentant du peuple.

SIXIÈME CRIEUR.

Autre édit du Roi, qui défend expressément l'aliénation de tout domaine après le partage.

SEPTIÈME CRIEUR.

Autre édit du Roi, qui abroge les testamens.

HUITIÈME CRIEUR.

Autre édit du Roi, qui assigne un revenu annuel de 400,000, pour subvenir à la nourriture & à l'entretien de 400 élèves destinés à concourir aux emplois publics.

NEUVIÈME CRIEUR.

Autre édit du Roi, qui fixe l'impôt territorial à un cinquième du revenu annuel, & qui règle la forme de perception.

DIXIÈME CRIEUR.

Autre édit du Roi, portant suppression de tous les autres impôts, à la réserve d'un droit d'entrée uniforme aux frontières.

L'ÉMISSAIRE DU PEUPLE.

Sa Majesté a donné elle-même la sanction à la pro-

mulgation de tous ses édits, par sa présence, en passant dans la ville, & les a entendu ratifier par une acclamation publique : La volonté générale a parlé ; que toutes les volontés particulières se taisent.

SCÊNE SIXIÉME.

LE ROI *entre dans la place avec toute sa suite ; Colette & son père sont à ses côtés : tout le peuple se prosterne en voyant le Roi, & pousse des cris d'applaudissement.*

DORANTE *se jette aux pieds du Roi, Colette fait un cri de joie, & s'évanouit dans les bras de son père. Le Roi ne s'en apperçoit pas, & recule de frayeur en voyant la potence.*

LE ROI.

QU'ON détruise à l'instant ce lugubre appareil, ou qu'il serve à celui qui l'a fait élever : à qui destinoit-on ce supplice effroyable ?

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

A Dorante.

LE ROI.

O ciel ! on a déjà terminé son trépas ?

LE REPRÉSENTANT.

Sire, grace à nos soins il est à vos genoux.

LE ROI (*baissant les yeux & tendant la main à Dorante.*)

Relevez-vous, Dorante.

(*à Colette.*)

Embrassez votre époux.

(*au Prêtre.*)

Ministre du Très-Haut, remplissez votre office, & que le sacrement pour jamais les unisse !

LE PRÊTRE (*aux deux époux.*)

Mes enfans, priez Dieu de conserver la vie à un Roi si bon, qui vient d'assurer la base de la fidélité conjugale, en ramenant l'égalité des conditions.

(*Il leur donne la bénédiction nuptiale.*)

LE ROI.

Oui, j'espère que désormais les deux sexes brûleront d'une flamme plus pure l'un pour l'autre, & que le démon de la cupidité ne brisera plus des liens si doux, dès que l'intérêt ne pourra plus contrarier le penchant de la nature. O nature ! j'ai rétabli ton empire dans mes états ; assure maintenant le mien dans le cœur de mes sujets, pour prolonger leur bonheur inséparable du mien.

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE (*faisant approcher le Rapporteur.*)

Sire, il ne nous reste plus qu'à vous dénoncer ce magistrat, pour avoir condamné Dorante injustement.

LE MAGISTRAT.

Sire, il a été jugé à la pluralité des voix.

LE ROI.

Croyez-vous que j'ignore jusqu'à quel point un rapport mal dirigé peut influer sur un jugement? Ne croyez pas m'en imposer par un détour frauduleux ; c'est en vain que vous vous retranchez sur la pluralité des voix ; la pluralité des voix parmi les riches est toujours contre les pauvres, & comme ces derniers sont l'unique objet de ma tendresse & de mes soins, vous & vos pareils n'avez pas pu délibérer contre eux, sans un dessein prémédité d'effrayer mon peuple pour déconcerter mon entreprise, & la précipitation que vous avez mise dans cette affaire confirme encore mes soupçons ; je ne veux pas d'autre preuve contre vous ; & je vous condamne à subir le même sort auquel vous aviez destiné Dorante ;

(*au Représentant du Peuple.*)

Où est l'exécuteur ? (*l'exécuteur paroît.*) Qu'on le dépouille à l'instant de ses marques distinctives, pour ne point souiller le costume de la magistrature, & que justice soit faite promptement, pour laisser un exemple mémorable à tous ceux qui seroient tentés à l'avenir d'abuser de leur pouvoir.

DORANTE (*se précipitant aux pieds du Roi.*)

Ah ! Sire, daignez combler la mesure de vos bienfaits sur moi, en m'accordant la grace de ce malheureux ; il n'a été que la triste victime des préjugés de son parti ; ne me laissez pas le triste remords d'avoir

été vengé ſi cruellement ; oubliez toutes les fautes paſſées, ne regardez que l'avenir, & ne troublez pas l'alégreſſe que votre préſence répand dans tous le cœurs, par des traces de ſang.

LE ROI (*au Rapporteur.*)

Dorante a raiſon ; il me donne l'idée d'un ſupplice encore plus rigoureux que celui auquel je t'avois condamné : reçois donc la vie de celui auquel tu voulois donner la mort ; efface ta honte, ſi tu le peux, par le repentir de ton injuſtice ; éloignes-toi de ma préſence.

(*au Peuple.*)

Et vous, mes enfans, oubliez vos malheurs paſſés, goûtez les douceurs de la paix dans la pratique des vertus ; ſoyez unis par l'amitité, comme vous allez l'être par le ſort, & célébrez par une réjouiſſance publique le mariage de Colette comme le premier mariage heureux qui ſe ſera fait depuis long-tems.

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE (*montrant au Roi un homme qu'on lui amène chargé de fers.*)

Sire, l'injuſtice du magiſtrat qui avoit fait condamner Dorante à la mort, vient d'obtenir ſon pardon, & nous ſouſcrivons de bon cœur à cette preuve de votre clémence, pour nous montrer plus généreux que nos oppreſſeurs ; mais voici bien un autre crime, ſur le châtiment duquel vous avez à ſtatuer. Il attaque tout-à-la-fois l'autorité des Rois & l'exiſtence des peuples ; c'eſt ce trafic infâme ſur les grains, que des écrivains corrompus ont réduit en ſyſtême, pour donner à tous les

les riches propriétaires du Royaume un droit de vie & de mort sur la nation entière.

LE ROI.

Raison de plus pour attaquer leurs propriétés, puisqu'ils en abusent.

LE REPRÉSENTANT.

Tels sont les moyens inconnus, par lesquels on a vu tant de serpens créés dans la fange élever leur tête altière jusqu'aux pieds du trône, pour en obtenir à prix d'argent toutes les charges municipales. Presque toute la masse de nos tribunaux est infectée aujourd'hui de ce levain pestiféré, qu'on peut comparer à ces farines échauffées dont ils ont rassasié notre faim, pour assoupir le cri de nos réclamations dans les bras d'une mort prochaine. Ceux mêmes qui sont prépossés au maintien de l'ordre civil, & les gens les plus qualifiés, ont protégé hautement ce commerce frauduleux, dont les progrès ont doublé depuis vingt ans le bail de leurs fermes, & tout récemment d'un commun accord ils ont fermé leurs greniers clandestins, pour exciter une famine, soulever votre peuple, & à la faveur d'une anarchie universelle, empêcher l'exécution de vos desseins. Cet exécrable complot est la cause de la fermentation actuelle, dont l'aristocratie a profité, pour s'élever, si elle eût pu, sur les ruines de la monarchie : on s'est déterminé trop tard à la recherche de ces monopoleurs titrés; une prompte fuite les a dérobés pour la plupart à la vindicte publique : mais voici un de leurs suppôts que nous vous livrons, pour qu'il en soit fait un exemple mémorable.

LE ROI.

Il eſt certain que l'imagination la plus féconde ne pourroit inventer un ſupplice proportionné à l'énormité d'un pareil crime, & l'accuſé mériteroit d'être livré à la voracité des loups dont il a imité la conduite ; mais ſon ſang brûlé par l'avarice deſſécheroit la terre au lieu de la fertiliſer, & puiſqu'à l'exemple de ſes pareils, dont il faut nous hâter de purger la ſociété civile, il a lui-même condamné le genre humain aux langueurs de l'inanition, c'eſt le ſeul genre de mort qui lui convienne ; ainſi, qu'on l'enterre tout vivant au milieu des victimes de ſa cupidité, de crainte que le ſoleil ne s'obſcurciſſe à l'aſpect d'un pareil monſtre.

Et vous, peuple chéri, dont le noble courage ſecondant mon amour paternel, a fait fuir les conſpirateurs qui vouloient uſurper mon trône, recevez la liberté au lieu de l'eſclavage qui vous menaçoit, ſi vos oppreſſeurs & mes ennemis euſſent triomphé ; & pour étouffer dès aujourd'hui le germe d'une ariſtocratie ambitieuſe, faites nommer au plutôt dans chaque généralité de mon royaume, à la pluralité des voix, dix tribuns, auxquels je donne plein pouvoir de procéder à l'élection de deux conſuls annuels, qui tiendront déſormais les rênes de la puiſſance municipale, comme ſeule médiatrice légitime à l'avenir entre vous & moi : c'eſt le ſeul moyen d'écarter le nuage épais qui a environné juſqu'ici mes prédéceſſeurs, & d'anéantir ce deſpotiſme précaire & ſubalterne, qui, en ſe ſubdiviſant juſques dans les dernières claſſes de la nation, n'en fait qu'un peuple d'eſclaves, de frippons & d'adulateurs ; déshonore ſou-

vent le prince le mieux intentionné au tribunal des mécontens, & accélère la destruction de l'empire le mieux affermi. O, mes amis, ou plutôt mes enfans ! car je sens au battement de mon cœur, que je suis votre père, unissons-nous de concert pour extirper jusqu'à la dernière racine des maux présens & futurs ; restez toujours en défense contre le parti des opposans, & prouvons à l'univers entier par une exception glorieuse au nom françois, que les principes d'une sage république sont toujours compatibles avec les intérêts d'un monarque équitable & généreux.

Fin du quatrième & dernier Acte.